

MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR MRC DE TÉMISCOUATA PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2023-03, DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR POUR LA SAISON 2023-2024

Je conseillère Cynthia Dumont donne avis qu'un règlement portant le numéro 2023-03, décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la Municipalité d'Auclair sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Il nécessaire de déterminer les chemins que la Municipalité d'Auclair désire entretenir, pendant la saison hivernale 2023-2024, dans la Municipalité d'Auclair pour la circulation des véhicules automobiles:

Le projet de règlement portant le numéro 2023-03 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la Municipalité d'Auclair pour la saison 2023-2024, sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal.

Josée Dubé Directrice générale, greffière- trésorière 4 octobre 2023